

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.600.000 €
Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons 92230 GENEVILLIERS
SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE

GENNEVILLIERS, le 3 juin 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de notre Société sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire pour **le mercredi 23 juin 2010, à 15 heures**, au siège social, **7/9 route des Champs Fourgons 92230 GENEVILLIERS**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Directoire,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de cet exercice.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux membres du Directoire, du Conseil de surveillance et décharge de l'exécution de sa mission au Commissaire aux comptes,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes d'un montant par action de 0,20 € bruts,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- Constatation du nombre total de droits de vote attachés aux actions de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Lecture du rapport du Directoire,
- Augmentation de capital réservée aux salariés, proposée conformément à l'article L.225-129-6 al. 2 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre les trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- donner une autre procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration, accompagné des annexes visées aux articles R 225-76 et R 225-81 du code de commerce, sera adressé à tout actionnaire qui en fera la demande écrite auprès CACEIS CT - 14 rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9 – service Assemblées - Fax : +33 1.49.08.05.82 ou +33 1.49.08.05.83

Les conditions détaillées d'exercice du vote par correspondance seront exposées dans ce document unique.

Vos indications de vote ne seront prises en compte que si le document unique dûment rempli parvient à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

En aucun cas, vous ne pouvez retourner à la société un document portant, à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Enfin dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale susvisée du 23 juin 2010, déciderait une distribution de dividendes, les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu par l'article 117 du Code Général des Impôts, devront en aviser par écrit l'établissement financier gestionnaire de leurs actions, en retournant à ce dernier dans un délai de 15 jours précédant la mise en paiement, le bulletin qui leur a été adressé soit par la société CACEIS pour les actionnaires inscrits en nominatif pur, soit par l'établissement gestionnaire des actions pour les autres actionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directoire

SOCIETE DU MARCHE LIBRE

WWW.MARCHELIBRE.COM

CE DOCUMENT EST ISSU DE LA BASE DE DONNEES
DE LA SOCIETE DU MARCHE LIBRE :

www.marchelibre.com